

*Pipe-line du Nord—Loi*

Après que le tracé de la route de l'Alaska eut été approuvé par les gouvernements canadien et américain l'automne dernier, la commission d'évaluation écologique s'est réunie de nouveau et a depuis lors émis une série de directives en vue de la rédaction d'une déclaration sur les répercussions écologiques. Cette commission va poursuivre ses travaux au cours des prochains mois et tiendra des audiences publiques au Yukon.

En ce qui concerne les questions socio-économiques, le rapport Lysyk a recommandé que la deuxième étape de l'enquête soit menée à bien par l'Administration qui a été instituée pour réglementer la planification et la construction du pipe-line. Je tiens à préciser que cette recommandation a été acceptée en principe par le gouvernement. Nous voulons toutefois que l'étude publique porte sur un ensemble déterminé de propositions et soit conçue en sorte qu'elle nous aide à prendre des décisions concrètes.

De vastes études sur les répercussions qu'aurait la construction du pipe-line dans le Nord ont été effectuées au cours des dernières années par la Commission Berger, l'Office national de l'énergie, la Commission Lysyk, l'étude du pipe-line de la route de l'Alaska, financée par la Foothills, pour ne nommer que les plus connues. Ces sources ont fourni au gouvernement une analyse très poussée. De plus, de nombreux aspects des pipe-lines du Nord ont été étudiés par les ministères fédéraux depuis les premières grandes découvertes faites à la baie Prudhoe en 1968. Pour le moment, je crois que nous n'avons pas besoin d'autres études, d'autres recherches, d'avocats, d'experts-conseils ni de caméras de télévision. Il faut maintenant que le gouvernement prenne des décisions sur un ensemble de mesures concrètes et qu'il soumette ensuite ses propositions à l'étude et au débat public.

Nous envisageons le processus suivant. On travaille actuellement dans les services fédéraux et territoriaux sur une gamme étendue de modalités socio-économiques liés à la construction du pipe-line. Ce travail est coordonné par mon ministère en consultation avec le commissaire du pipe-line du Nord. Nous prévoyons qu'une ébauche de l'ensemble des modalités sera prête ce printemps et l'organisme prendra alors responsabilité d'une étude publique qui comprendra la tenue d'audiences publiques dans les collectivités situées le long du tracé du pipe-line. Je m'attends à ce que l'on puisse ainsi connaître les inquiétudes du public relativement à toutes les imperfections d'importance que l'on pourrait signaler dans nos propositions. Grâce à cet examen public, l'organisme réviserait et compléterait les termes et les conditions vers la fin de l'été, après quoi on les communiquerait à la société sous une forme légalement exécutoire.

● (1612)

Les dispositions que nous prenons pour nous assurer la participation du public et des localités au processus de gestion ne s'arrêtent pas là. Le bill dont la Chambre est saisie prévoit la création de conseils consultatifs. Nous établirons rapidement un tel conseil au Yukon qui représentera tous les grands intérêts du Yukon, y compris ceux des Indiens. Le rôle du conseil sera de faire le lien entre le public et l'Administration à partir de ce printemps et pendant toute la durée du projet. Le conseil consultatif sera tenu au courant de toutes les activités de l'Administration et sera constamment en mesure de présenter des recommandations au Directeur général de l'Administration concernant le projet.

[M. Faulkner.]

J'aimerais maintenant parler du défi que ce bill et ce projet posent au gouvernement territorial du Yukon. Les modalités de l'accord régiront la construction du pipe-line par Foothills. Ce qu'elles ne couvriront pas, c'est la myriade de retombées secondaires qui en résulteront. C'est dans beaucoup de ces domaines que la loi et les programmes accorderont la primauté au gouvernement territorial du Yukon. Les membres élus du conseil territorial ont une responsabilité spéciale.

Les dirigeants du gouvernement territorial n'ont pas tardé à participer au processus de décision concernant le pipe-line. Le commissaire du territoire du Yukon a participé à des discussions avec les ministres avant que les négociations soient entamées avec les États-Unis. Tout le conseil exécutif du gouvernement territorial du Yukon a été invité à venir rencontrer à Ottawa les ministres avant que la décision sur le pipe-line soit prise en août. J'ai moi-même rencontré plus d'une fois des membres du conseil territorial, le comité exécutif et le membre du comité exécutif responsable des pipe-lines et une série de réunions se poursuit entre les fonctionnaires des deux gouvernements depuis l'automne dernier.

Je n'exagère pas en disant qu'atténuer les effets du pipe-line sera un grand défi pour le gouvernement territorial du Yukon. Il a clairement la responsabilité de commencer dès maintenant à dresser des plans dans les domaines dont il a la responsabilité première. Je veux parler des domaines critiques sur lesquels le pipe-line aura probablement des répercussions comme l'éducation, le bien-être, la régie des loyers et les services municipaux.

Tous les regards, non seulement ceux des habitants du Yukon, mais ceux de tous les citoyens canadiens et des députés convergeront vers le Yukon au cours de la phase critique de la construction du pipe-line. Le gouvernement et mon ministère ont déjà pris plusieurs mesures pour aider le gouvernement territorial à se préparer en vue des travaux de construction du pipe-line.

En novembre, j'ai dit que j'étais disposé à appuyer la création d'un centre d'information sur les conséquences qu'aurait la construction du pipe-line sur le Yukon. Je note que le rapport Lysyk recommandait également que les incidences sociales du projet soient évaluées par des organismes indépendants. Comme cela m'a été confirmé lors de ma récente tournée d'information en Alaska, un tel centre pourrait jouer un rôle utile en diffusant des renseignements sûrs au sujet des retombées du pipe-line avant, pendant et après la construction.

En outre, à la demande du conseil territorial, le nombre des membres élus du comité exécutif a été porté de 3 à 4 et ce, précisément afin de permettre une plus grande participation à la planification des travaux du pipe-line et aux affaires des autochtones.

Des orateurs précédents ont accusé le gouvernement de n'avoir pas créé de caisse patrimoniale comme le recommandait le rapport Lysyk. En fait, à mon avis, nous avons fait mieux. Nous avons négocié avec les États-Unis un régime fiscal qui décuple les revenus escomptés par le gouvernement du Yukon. Cette entente rapportera des recettes nettes de plus de un milliard sur une période de vingt-cinq ans, ce, après que le Yukon aura financé les programmes additionnels nécessaires une fois le projet réalisé, et dont les coûts sont actuellement estimés à environ 70 millions de dollars d'ici 1983.